

VILLE DE NOUMEA

----

Pôle Aménagement

----

Division Aménagements et  
Constructions Publics

----

Subdivision Opérationnelle  
de la Construction

----

IV/AJ/Interne : 8386

N° 2019/170

D. 866

(N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Avenant n° 1 à certains marchés de travaux pour la réalisation du centre cinéraire au PK5

P.J. : 1 projet de délibération

Le conseil municipal a autorisé, par délibération n° 2018/218 du 5 septembre 2018, la signature de marchés sur appel d'offres ouvert pour la réalisation du Centre Cinéraire Municipal, dont les travaux ont débuté en mars 2018.

Ce nouveau crématorium permettra la réalisation de six crémations par jour et répondra ainsi à la demande grandissante de la part des familles. En outre, il disposera d'un système de traitement des fumées conforme aux normes européennes.

Il s'agit d'améliorer le service à la population en proposant une réelle alternative aux familles sur le choix des funérailles, notamment avec des locaux adaptés à la situation de deuil, et permettant à la Ville de maîtriser les tarifs de crémation afin de les rendre plus attractifs.

Le projet d'une surface totale d'environ 400 m², entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite comprend :

- un hall d'accueil du public,
- une salle de visionnage de l'entrée du cercueil dans le four,
- une salle de remise des urnes,
- des locaux techniques pour le personnel et les fours,
- la réhabilitation et l'agrandissement du jardin des souvenirs existant,
- la réalisation de puits de dépôt des cendres et l'agencement,
- des columbariums et cavurnes.

Or en cours de chantier, des prestations supplémentaires ou modificatives se sont avérées nécessaires pour les raisons suivantes :

- présence de terrain rocheux supérieur aux estimations ;
- modification du local comptage afin d'avoir un comptage différencié ;
- raccordement du centre cinéraire en fibre optique en anticipation ;
- rehausse d'un acrotère pour une meilleure insonorisation des équipements en toiture ;
- rajout d'un deck extérieur en bois dans le patio et la terrasse ;

- o mise à la terre de la conduite de gaz ;
- o complément d'éclairage pour sécuriser la cuve de gaz ;
- o modification de châssis aluminium afin de répondre à la réglementation incendie,
- o rajout de sous-forgets afin d'améliorer et de réduire l'entretien des auvents ;
- o déplacement de deux arbres trop proches du bâtiment.

Afin de pallier au mieux ces imprévus, un travail d'optimisation et de recherches d'économies a été réalisé, notamment sur les menuiseries et la climatisation.

L'incidence financière des travaux supplémentaires combinée aux économies réalisées s'élève à un total de 5.205.110 F/CFP TTC, représentant une augmentation de 1,81 % du montant initial des travaux.

Les nouveaux montants des marchés seraient modifiés comme suit :

- marché du lot 01 - Gros Œuvre – attribué à SCB SAS: augmentation de 2 % soit 1.734.980 F/CFP TTC, passant d'un montant de 86.577.104 F/CFP TTC à 88.312.084 F/CFP TTC ;
- marché du lot 02A/02B – Terrassement et VRD/VRD et réseaux secs – attribué à SNTF Sarl : augmentation de 6,56 % soit 2.164.414 F/CFP TTC, passant d'un montant de 33.011.002 F/CFP TTC à 35.175.416 F/CFP TTC ;
- marché du lot 10 – Peinture – attribué à CALEDONIE COULEURS Sarl : augmentation de 2,59 % soit 130.995 F/CFP TTC, passant d'un montant de 5.057.599 F/CFP TTC à 5.188.594 F/CFP TTC ;
- marchés des lots 13 – Electricité courant fort et faible – et lot 26 – Climatisation et ventilation attribués à CEGELEC SA : augmentation de 0,73 % soit 101.540 F/CFP TTC, passant d'un montant de 13.833.566 F/CFP TTC à 13.935.106 F/CFP TTC ;
- marché du lot 16 – Menuiserie bois – attribué à BENEYTOU Sarl : augmentation de 14,65 % soit 770.654 F/CFP TTC, passant d'un montant de 5.259.231 F/CFP TTC à 6.029.885 F/CFP TTC ;
- marché du lot 19 – Revêtement de sols et murs – attribué à DUGAST EXPLOITATION Sarl : augmentation de 3,43 % soit 183.465 F/CFP TTC, passant d'un montant de 5.352.682 F/CFP TTC à 5.536.147 F/CFP TTC ;
- marché du lot 22 – Faux-plafonds – attribué à SOCIETE DAS NEVES PLATRERIE Sarl : augmentation de 1,17 % soit 95.146 F/CFP TTC, passant d'un montant de 8.104.818 F/CFP TTC à 8.199.964 F/CFP TTC ;
- marché du lot 25 – Espaces verts – attribué à CHLOROPHYL' Sarl : augmentation de 0,50 % soit 23.916 F/CFP TTC, passant d'un montant de 4.767.806 F/CFP TTC à 4.791.722 F/CFP TTC.

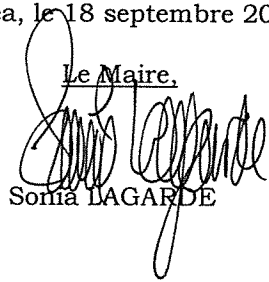
Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'autorisation de programme 05-2017-1 0502Z17 «Aménagement crématorium cimetière PK5».

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 pour chacun des marchés de travaux pour la réalisation du centre cinéraire au PK5 énumérés ci-dessus.

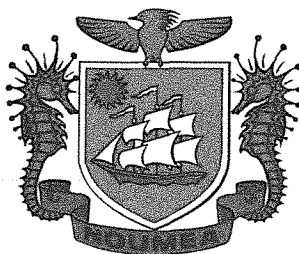
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019

Le Maire,

  
Sonia LAGARDE





## VILLE DE NOUMEA

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

|                                                  |     |                         |     |                          |
|--------------------------------------------------|-----|-------------------------|-----|--------------------------|
| <b>DATE DE CONVOCACTION</b><br><b>15.10.2019</b> | Mme | Sonia LAGARDE           | Mme | Christine BELLET         |
|                                                  | Mme | Chantal BOUYE           | M.  | Henri OUILLEMON          |
|                                                  | Mme | Diane BUI-DUYET         | Mme | Jinezi Annie QAEZE       |
|                                                  | Mme | Françoise SUVE          | Mme | Charlène SOERIP          |
|                                                  | Mme | Anne-Christine CHIMENTI | Mme | Liliane CONDOUMY         |
| <b>DATE D'AFFICHAGE</b><br><b>16.10.2019</b>     | M.  | Marc ZEISEL             | M.  | Philippe BLAISE          |
|                                                  | M.  | Nicolas VIGNOLES        | Mme | Sonia BACKES             |
|                                                  | Mme | Marie-Noëlle LOPEZ      | M.  | Jean-Claude BRIAULT      |
|                                                  | M.  | Tristan DERYCKE         | M.  | Jonas TAOFIFENUA         |
|                                                  | Mme | Martine LAGNEAU         | M.  | Charles ERIC             |
|                                                  | Mme | Tuilogona O'CONNOR      | Mme | Marie-Jo BARBIER-PONTONI |
|                                                  | M.  | Alexandre MACHFUL       | Mme | Dominique KORFANTY       |
|                                                  | Mme | Janine BAJON            | M.  | Angélo PITO              |
|                                                  | M.  | Kalisito MUSUMUSU       | Mme | Dina REY                 |
|                                                  | Mme | Karine DESTOURS         | Mme | Mireille LEVY            |
|                                                  | Mme | Germaine NEWEDOU        | M.  | Hnadriane HNADRIANE      |
|                                                  | M.  | Christophe CHEVILLON    | Mme | Paule GARGON             |

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

|                                   |      |     |                      |     |                      |
|-----------------------------------|------|-----|----------------------|-----|----------------------|
| Nombre de conseillers en exercice | : 53 | M.  | Jean-Pierre DELRIEU  | M.  | Christophe OBLED     |
|                                   |      | Mme | Kareen CORNAILLE     | Mme | Laurène CASSAGNE     |
|                                   |      | M.  | Marc MANSEL          | M.  | Patrick SENS         |
| Nombre de présents                | : 34 | M.  | Daniel LEROUX        | M.  | Christophe DELESSERT |
| Nombre de votants                 | : 44 | M.  | Dominique SIMONET    | M.  | Marc DESCHAMPS       |
| (10 procurations)                 |      | Mme | Patricia VAN RYSWYCK | M.  | André WAMO           |
|                                   |      | M.  | Pierre FAIRBANK      | M.  | Gaël YANNO           |
|                                   |      | Mme | Valérie LAROQUE      | Mme | Isabelle LAFLEUR     |
|                                   |      | M.  | Mathieu OUANEMA      | Mme | Félicia BALLANGER    |
|                                   |      | Mme | Sabine KAGY          |     |                      |

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

DELIBERATION N° 2019/ 866

autorisant la signature de l'avenant n° 1 à certains marchés sur appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un centre cinéraire au PK5

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/295 du 3 avril 2018 relative à la signature des marchés sur appel d'offres pour la réalisation d'un centre cinéraire au PK5 et l'habilitation donnée au Maire à présenter une demande de permis de construire au nom de la Ville,

VU les marchés n° 982182019T021, n° 982182019T022, n° 982182019 024, n° 982182019T025, n° 982182019T028, n° 982182019T029, n° 982182019T030, n° 982182019T031 notifiés le 18 février 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/170 du 18 septembre 2019,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Administration Générale entendue en séance du 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec les titulaires l'avenant n° 1 aux marchés suivants :

- SCB SAS pour le lot 01 - Gros Œuvre - Marché N° 982182019 T 021 ;
- SNTP Sarl pour le lot 02A/02B - Terrassement et VRD/VRD et réseaux secs - Marché N° 982182019 T 022 ;
- CALEDONIE COULEURS Sarl pour le lot 10 – Peinture - Marché N° 982182019 T 024 ;
- CEGELEC SA pour les lots 13 – Electricité courant fort et faible – et 26 - Climatisation et ventilation - Marché N° 982182019 T 025 ;
- BENEYTOU Sarl pour le lot 16 - Menuiserie bois - Marché N° 982182019 T 028 ;
- DUGAST EXPLOITATION Sarl pour le lot 19 - Revêtement de sols et murs - Marché N° 982182019 T 029 ;
- SOCIETE DAS NEVES PLATRERIE Sarl pour le lot 22 – Faux-plafonds - Marché N° 982182019 T 030 ;
- CHLOROPHYL' Sarl pour le lot 25 – Espaces verts - Marché N° 982182019 T 031 pour la réalisation du centre cinéraire au PK5.

## ARTICLE 2 /

Les avenants visés à l'article 1<sup>er</sup> ont pour objet de porter les montants totaux des marchés suivants à :

- 88.312.084 F/CFP TTC pour le marché n° 982182019 T 021 du lot 01 - Gros Œuvre ;
- 35.175.416 F/CFP TTC pour le marché n° 982182019 T 022 du lot 02A/02B - Terrassement et VRD/VRD et réseaux secs ;
- 5.188.594 F/CFP pour le marché n° 982182019 T 024 du lot 10 – Peinture ;
- 13.935.106 F/CFP TTC pour le marché n° 982182019 T 025 des lots 13 – Electricité courant fort et faible et 26 - Climatisation et ventilation ;
- 6.029.885 F/CFP TTC pour le marché n° 982182019 T 028 du lot 16 – Menuiserie bois ;
- 5.536.147 F/CFP TTC pour le marché n° 982182019 T 029 du lot 19 – Revêtement de sols et murs ;
- 8.199.964 F/CFP TTC pour le marché n° 982182019 T 030 du lot 22 – Faux-plafonds ;
- 4.791.722 F/CFP TTC pour le marché n° 982182019 T 031 du lot 25 – Espaces verts.

pour la réalisation des travaux supplémentaires liés à la construction d'un centre cinéraire au PK5.

## ARTICLE 3 /

La dépense est imputable au budget de la Ville sur l'autorisation de programme 05-2017-1 0502Z17 «Aménagement crématorium cimetière PK5».

## ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée aux entreprises titulaires des marchés de travaux susmentionnés.

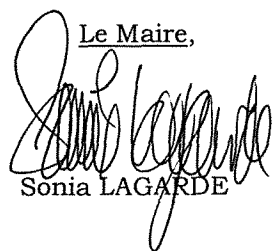
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**

DESTINATAIRES :

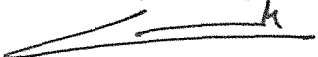
|                     |     |
|---------------------|-----|
| SUBD. ADMINIS. SUD  | - 1 |
| D.F. (dont T.P.S.)  | - 2 |
| POLE AMENAGEMENT    | - 1 |
| D.A.C.P. (S.O.C.)   | - 1 |
| D.V.C.E.S. (S.V.C.) | - 1 |
| INTERESSEES         | - 1 |

Le Maire,  
  
 Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte  
 ayant été transmis le **25 OCT. 2019**  
 au Commissaire Délégué  
 et notifié le **13 NOV. 2019**  
~~est exécutoire de plein droit.~~  
 Pour le Maire et par délégation,



  
**Kareen CORNAILLE**  
 2<sup>e</sup> adjointe au Maire  
 chargée de l'administration générale,  
 des ressources humaines,  
 des affaires juridiques et de l'informatique

Haut-Commissariat de la République  
 en Nouvelle-Calédonie

**25 OCT. 2019**

CONTRÔLE DE LEGALITE